

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Les plaines de vacances accueillent vos enfants du lundi au vendredi, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'HIVER, de PRINTEMPS et d'ÉTÉ). Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la vie en collectivité. Autour d'un thème, les animateurs qualifiés organisent des activités ludiques avec des petits groupes.

Les plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (voir **horaires en page 38**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".

✱ [Plaines](#)

🏠 [Centres d'accueil](#)



Cet été dans les plaines



Le tour de Belgique en 37 jours

L'année scolaire terminée, voici enfin l'arrivée des vacances synonymes de beau temps, détente, jeux, convivialité, amusement et découverte. Bref, tout ce qui est prévu dans les plaines cet été !

Cette année, un pays bien connu de tous nous accompagnera dans nos activités quotidiennes : la Belgique !

Nous profiterons de ces deux mois de vacances bien méritées pour s'amuser à travers les innombrables facettes du pays noir-jaune-rouge : nous verrons qu'il n'est pas si plat que cela en parcourant des lieux encore méconnus, nous goûterons avec plaisir à ses desserts chocolatés, nous imiterons ses célèbres peintres surréalistes, nous chanterons et danserons sur le rythme de ses artistes d'exception et jouerons à revivre les aventures de ses héros de bandes-dessinées ! Dépêchons-nous de partir sur ce tour de Belgique estival qui s'annonce haut en couleur !

Plaines ÉTÉ

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016

**ATTENTION
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
AVANT LE
10 JUIN 2016**

Attention : les plaines seront fermées les jeudi 21, vendredi 22 juillet et lundi 15 août

Plaine “Baron Steens”

Enfants de 3 à 6 ans

- * *Ecole fondamentale Baron Steens
Rue Haute, 255
1000 Bruxelles*

Plaine “Ruysbroeck”

Enfants de 6 à 12 ans

- * *Ecole secondaire de Daschbeck
Rue de Ruysbroeck, 35
1000 Bruxelles*

Pour plus de facilité, vous pouvez déposer vos enfants de 6 à 12 ans à la plaine “Baron Steens” entre 7h00 et 8h00. Nous les emmènerons à pied vers la plaine “Ruysbroeck”.

Plaine “Bockstael I”

Enfants de 3 à 6 ans

- * *Ecole maternelle E. Bockstael
Rue du Heysel, 104
1020 Bruxelles*

Plaine “Parc Astrid”

Enfants de 6 à 12 ans

- * *Centre Pédagogique du Parc Astrid
Av. de Madrid, 100
1020 Bruxelles*

Pour plus de facilité, vous pouvez déposer vos enfants de 6 à 12 ans à l'école maternelle E. Bockstael entre 7h00 et 8h00. Nous les emmènerons en bus vers la plaine du Parc Astrid

Plaine “Pagodes I”

Enfants de 3 à 6 ans

- * *Ecole maternelle des Pagodes
Avenue de Versailles, 89
1020 Bruxelles*

Plaine “Reine Astrid II”

Enfants de 6 à 12 ans

- * *Ecole primaire Reine Astrid
Avenue Mutsaard, 71
1020 Bruxelles*

Pour plus de facilité, vous pouvez déposer vos enfants de 6 à 12 ans à la plaine “Pagodes” entre 7h00 et 8h00. Nous les emmènerons en bus vers la plaine “Reine Astrid”

ATTENTION
INSCRIPTION
OBLIGATOIRE
AVANT LE
10 JUIN 2016

PLAINES
ÉTÉ

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2016

Attention : les plaines seront fermées les jeudi 21, vendredi 22 juillet et lundi 15 août

Plaine "Donderberg"

Enfants de 3 à 6 ans

* Pas d'accueil sur place

Centres d'accueil (de 7 à 8h)

■ Ecole primaire A. Max
Rue Charles Quint, 29
1000 Bruxelles

Ecole fondamentale de l'Héliport
Rue Simons, 12
1000 Bruxelles

Ecole fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

Plaine "Strombeek"

Enfants de 6 à 12 ans

* Pas d'accueil sur place

Centres d'accueil (de 7 à 8h)

■ Ecole primaire A. Max
Rue Charles Quint, 29
1000 Bruxelles

Ecole fondamentale de l'Héliport
Rue Simons, 12
1000 Bruxelles

Ecole fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Inscriptions

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Qui?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisés en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;

OU

- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;

OU

- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants jusqu'au 10 juin 2016 au plus tard

1. Complétez le bulletin d'inscription pour les plaines de vacances (en page centrale) en indiquant bien les semaines et la plaine choisies. Faites-le nous parvenir pour le **vendredi 10 juin 2016 au plus tard** soit :

- par fax (02/274.21.20) ;
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles) ;
- par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be) ;
- ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles)

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 39: "Comment annuler".

2. Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement ainsi qu'une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis le premier jour à la personne en charge de l'accueil de la plaine.

Une fois le paiement effectué, l'inscription est effective et en ordre.

3. Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique,...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des Activités de Vacances.

Tout traitement médical devra **obligatoirement** être accompagné d'une attestation médicale valable ainsi que de la posologie et la durée du traitement.

Tarifs

Combien ?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription pour les plaines de Printemps 2016 par virement bancaire uniquement.

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

Semaine de 3 jours: (lundi 18 juillet au mercredi 20 juillet 2016)

Tarif plein : 15€;

Tarif préférentiel* : 12,5€ ;

Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : 7,5€.

Semaine de 4 jours: (du mardi 16 août au vendredi 19 août 2016) :

Tarif plein : 20€ ;

Tarif préférentiel* : 16€ ;

Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : 10€.

Semaine de 5 jours: (sans jour férié)

Tarif plein : 25€ ;

Tarif préférentiel* : 20€ ;

Tarif social* pour les familles bénéficiant du tarif social : 12,5€.

***Le tarif préférentiel** est réservé aux enfants domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou qui ont un parent membre du personnel communal

***Le tarif social** est octroyé sur demande préalable uniquement aux personnes domiciliées sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130).

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande de tarif social doit être introduite par écrit accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que

- d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

- d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Cette demande doit être adressée à l'attention de Mme l'Échevine de l'Instruction Publique, de la Jeunesse, et de la Petite Enfance - Jeunesse à Bruxelles asbl - Secrétariat des activités de vacances - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

MODALITÉS PRATIQUES PLAINES

Que comprend le tarif ?

Le tarif comprend : le repas chaud, le goûter, les activités et l'éventuel transport en bus assurant la liaison des centres d'accueil vers les plaines.

Ce tarif ne comprend pas les éventuelles excursions organisées ponctuellement pour lesquelles une participation supplémentaire de 2€ par enfant sera demandée.



Horaires*

* Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00

Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00

*Pour une question d'organisation et, surtout, de sécurité, **ces horaires doivent être scrupuleusement respectés**. En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.

De même, vous devez aller rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

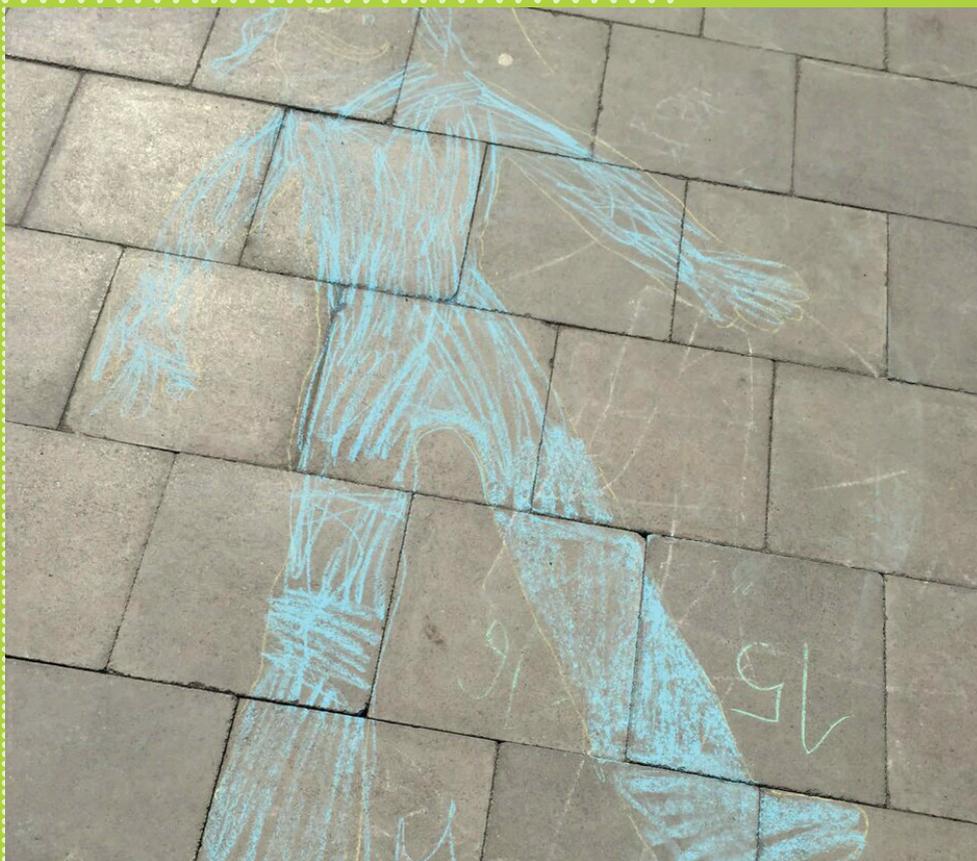
Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants. En cas de perte, vous pouvez vous adresser au Secrétariat des activités de vacances.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les plaines.

Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables en cas de perte ou de vol.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des vêtements de rechange.



Comment annuler?

Si vous ne désirez pas maintenir l'inscription de votre enfant, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances (même si le paiement n'a pas encore été effectué) :

- **avant** la date du **21/06/16** pour les activités qui se déroulent au mois de **Juillet**
- **avant** la date du **19/07/16** pour les activités qui se déroulent au mois de **Août**

Les parents qui ne nous ont pas communiqué leur demande d'annulation par **écrit** et dans les **délais** précisés ci-dessus se verront réclamer des **frais administratifs** à hauteur de **20%** du montant total (sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant).

Après le début de l'activité, **aucun** remboursement ne sera effectué (sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant).